

L'AMI DU LITTORAL

Bulletin de l'association
LES AMIS DU LITTORAL NORD BASSIN ARCACHON

Siège social : 12 avenue de la Gare 33740 Arès
05 56 60 08 27 – 06 13 57 88 92
amisdulittoral.fr



janvier 2018 n° 85

EDITORIAL

Bonne année à tous, jeunes et anciens. Comme l'an dernier je forme le vœu que chacun d'entre nous puisse être porteur de projets, projets individuels ou projets collectifs. Les médias, télévision en tête, donnent une lecture pessimiste et même anxiogène du monde qui se construit sous nos yeux et pourtant jamais une époque n'a été porteuse d'autant d'opportunités à saisir pour être acteur de sa propre vie et de celles de ceux qui nous entourent. On parle beaucoup et avec raison des entrepreneurs et des créateurs d'entreprises qui créent emplois et richesse collective, mais on parle moins des « entreprenant », qui chacun à sa place dans la famille ou la société, sont en veille et écoute permanente, pour améliorer, aider, innover, se saisir des apports du progrès technique et les intégrer réellement dans la vie quotidienne. Ils sont indispensables pour que les opportunités ne se perdent pas. Soyons tous des « entreprenant ».

Vous trouverez ci-dessous une brève synthèse de la conférence commune de Florian Ganthi et Mathis Cognat. Le sujet des herbiers de zostères et de la dynamique sédimentaire est toujours au cœur de nos préoccupations et toujours dans l'esprit du philosophe

scientiste Auguste Comte : savoir pour essayer de prévoir afin de pouvoir.

Votre conseil d'administration a décidé de quitter la CEBA, coordination environnement du Bassin d'Arcachon, dont elle était un des membres les plus anciens. Vous trouverez dans ce bulletin les raisons de notre départ que nous regrettons, mais la cohabitation était devenue impossible avec une CEBA aux mains d'un petit nombre de militants écologistes davantage portés vers le contentieux que vers la concertation et la recherche du compromis.

Notre vice-président Jean-François Pahun rend compte du dernier jugement du tribunal administratif, qui en appel, a confirmé l'annulation du SCoT, schéma de cohérence territoriale du Bassin d'Arcachon.

Nous montrons quelques photos de la tempête du début janvier heureusement sans dégât sur la plage d'Arès.

C'est le moment de régler sa cotisation 2018. Faites le sans attendre et si vous le pouvez par virement internet, les coordonnées IBAN et BIC de l'association figurent en fin de bulletin.

Michel Gautier



© M. Gautier



© M. Gautier

Pourquoi l'association Les Amis du Littoral Nord Bassin quitte-t-elle la Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA) ?

Pour 8 raisons :

1. Une gouvernance critiquable.

La CEBA est une association composée exclusivement d'associations et les personnes physiques qui y détiennent un mandat ne sont là que parce qu'elles sont, elles mêmes, mandatées par leurs associations d'origine. Lorsqu'elles perdent la confiance de celles-ci, elles ne sont plus rien dans la CEBA dont le statut n'accepte qu'une seule personne physique disposant d'une seule voix par association. Désavoué par l'ADPPM dans le courant de l'année 2017, le Président Storelli aurait dû se retirer ce qui n'a pas été le cas. Et que dire de sa nouvelle candidature à l'assemblée Générale du 14 décembre 2017 au titre cette fois-ci de la SEPANSO, qui est passée pour se faire de membre associé à membre actif ?

2. Le maritime n'est plus le centre d'intérêt premier de la CEBA.

La CEBA compte maintenant une trentaine d'associations dont certaines n'ont aucune préoccupation maritime.

3. La CEBA se conduit comme si elle était un collectif alors qu'elle n'est qu'une coordination et qu'elle n'en a pas le mandat et ceci malgré les mises en garde de ses plus anciens membres.

4. Cette transformation en collectif requiert des votes et les associations de plusieurs centaines de membres ont **le même poids** que celles qui n'en ont qu'un nombre réduit, ce qui rend le résultat de certains votes erratiques et sans signification.

5. Aucun débat de fond. Aucune réflexion sur les priorités ni hiérarchisation des actions

Rien d'étonnant dans ces conditions que la CEBA soit incapable de faire des propositions constructives et qu'elle réagisse toujours en contre.

6. Le risque est qu'elle soit à l'affût de tous les actes administratifs des collectivités locales et que son activité se déporte complètement vers **le contentieux.**

7. Les Amis du Littoral Nord Bassin sont opposés à cette dérive et ont **une autre conception des rapports avec les maires et les élus locaux.**

8. En résumé, l'actuelle CEBA n'a plus rien à voir avec la coordination initiale prioritairement tournée vers le Bassin et son littoral, lieu de débat et de proposition dans une relation de confiance avec les pouvoirs publics et les élus locaux, le contentieux devenant exceptionnel et marquant un échec de la concertation.

L'avortement du SCOT

Prescrit le 15/12/2008 et approuvé en dernier lieu, cinq ans après, le 9/12/2013, le SCOT a fait l'objet de plusieurs recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, dont celui déposé par la CEBA auquel notre association des « Amis du littoral » a souscrit, et celui de l'Association pour la Sauvegarde des Quinconces St Brice.

Le Tribunal Administratif, faisant droit aux recours, a prononcé l'annulation du SCOT par jugement rendu le 18/06/2015.

Le SYBARVAL en charge de l'élaboration de ce document, contestant les motifs qui avaient abouti à cette annulation, a fait appel de ce jugement le 18/08/2015 devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

Après plusieurs échanges de mémoires justificatifs produits par le SYBARVAL et de mémoires en réponse opposés par les associations susvisées, la Cour Administrative d'Appel vient de rendre un arrêt en date du 28/12/2017 déboutant le SYBARVAL de sa requête et confirmant l'annulation du SCOT.

Cet arrêt se fonde sur les principaux motifs suivants :

Les insuffisances du rapport de présentation

Contrairement aux prescriptions du Code de l'Urbanisme, ce rapport ne fait aucune analyse de la consommation d'espace sur les 10 dernières années, ce qui aurait permis, comme l'exprimait l'avis des services de l'Etat, de réduire la superficie des besoins fonciers supplémentaires.

Le rapport ne contient pas une justification suffisante des choix d'objectifs chiffrés de limitation de la consommation foncière.

Atteinte aux coupures d'urbanisation

Le SCOT n'assure pas la protection de la coupure verte - Camicas - Laurey - Pissens - entre Arcachon et La Teste en dépit des jugements déjà intervenus antérieurement

Il en est de même de la pinède de Conteau. Par ailleurs, le SCOT laisse délibérément sans affectation le site de 3 ha du Coulin inclus dans l'importante coupure d'urbanisation entre Arès et Andernos en considérant que l'exclusion de ce site de l'enveloppe urbaine suffit à garantir son caractère inconstructible.

Ouverture des zones d'extension commerciales

En prévoyant au document d'orientation et d'objectifs que le SYBARVAL doit donner son accord préalable pour toute ouverture d'une zone d'extension commerciale, les auteurs du SCOT ont institué une règle non prévue au Code de l'Urbanisme et méconnu l'étendue de leur compétence.

Fixation de densités minimales des constructions

Contrairement au Code de l'Urbanisme, le SCOT fixe sans justifications particulières des densités minimales

imposées aux constructions par types de sites, densités qui ne se réfèrent pas toutes à la proximité de transports en commun.

En conclusion

Force est de constater que depuis qu'il a été prescrit le 15/08/2008, cet important document de planification qui couvre 17 communes du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, a consommé du temps, de l'énergie et des financements publics pour aboutir finalement, au bout de 8 ans, à une annulation confirmée par la Cour Administrative d'Appel.

Le vide juridique qui en découle par l'absence de SCOT reste très préjudiciable à l'extension cohérente de l'urbanisation des communes concernées.

Jean-François Pahun

Régression des herbiers de zostères et dynamique sédimentaire du Bassin

Conférence du 9 Août 2017

de Florian Ganthy et Mathis Cognat de l'IFREMER

Faute de place, nous ne rendons compte ici que des conclusions des recherches et expérimentations de nos deux conférenciers. Ils ont su passionner pendant deux heures un auditoire attentif avec de nombreux jeunes familiers du Bassin de marée haute et de marée basse. Qu'ils me pardonnent d'avoir peut-être par endroit un peu trop résumé et simplifié leurs propos.

Tout d'abord un bref rappel : l'estran, partie émergée du Bassin à marée basse, était hors les lits des chenaux et esteys, autrefois presque entièrement recouvert de zostères naines, qui en faisaient une immensité verte, représentant 70 % de la superficie du Bassin. La régression des herbiers a débuté avec les années 2000, elle a été de 45 % entre 1989 et 2012 cartes à l'appui, avec une fragmentation importante des herbiers. L'estran a changé de couleur.

Les herbiers ont principalement régressé dans les zones basses, les zones internes du Bassin (Nord, Est, Sud-Est), et sur les zones en forte pente (les rebords de chenaux). Ces résultats tendent à confirmer l'hypothèse du cycle « régression > augmentation de l'hydrodynamisme > remise en suspension des sédiments (eau turbide) > diminution de la transparence de l'eau > diminution de la photosynthèse > régression ».

En milieu peu profond, l'onde de marée devient asymétrique (la marée ne met pas un temps égal pour monter et descendre). Il y a dominance du flot si la

montée se fait en un temps plus court que la descente (donc courant de flot plus fort), il y a dominance du jusant si c'est l'inverse, le courant de jusant (descendant) est plus fort. Grâce à cette domination du jusant avant la régression des herbiers, les sédiments étaient entraînés vers l'aval. (effet de chasse dans les esteys)

Qu'en est-il depuis la régression ? Sur le site observé en continu avec des appareils de mesure précis à 400 m au large de la plage d'Arès, plus le marnage (le coefficient de marée) augmente, plus les vitesses de courant de flot augmentent et les vitesses de courant de jusant diminuent. Il y a apport de sédiments donc de vase. Dans les périodes calmes les concentrations en suspension sont inférieures à 50 milligrammes/litre et l'épaisseur de vase fluide est inférieure à 2 mm ; dans les périodes de tempête, les concentrations peuvent atteindre 500 mg/l et les épaisseurs de vase fluide 6 mm, l'estey se remplit de vase fluide. Les périodes de fortes marées et de tempêtes sont donc facteurs d'envasement.

Conclusion : vraisemblablement initiée par les conditions climatiques (canicules de 2003 et 2006) associées à l'effet des herbicides, la régression des herbiers de zostères a pu être amplifiée et alimentée par ses propres conséquences sur l'hydrodynamisme (les courants) et la dynamique sédimentaire.

Michel Gautier

ÉLÉVATION DU NIVEAU DE LA MER

Source Météo France
Par Anne-Marie Bonzom

Que disent les scientifiques ?

Nous en sommes tous témoins : nos plages s'érodent et la mer menace certaines de nos villes côtières. Loin de chez nous des îles disparaissent peu à peu et on parle déjà de « déplacés climatiques ». L'activité humaine est-elle en cause ou s'agit-il d'un phénomène cyclique qui nous dépasse totalement ?

Le niveau des océans s'élève-t-il vraiment à l'échelle du globe ? Voici ce qu'en disent les spécialistes de Météo France.

Observer pour essayer de comprendre

Dès le 19^{ème} siècle des marégraphes ont été installés sur les côtes et depuis les années 1950 une centaine de ces appareils fournissent des données en continu à travers le monde. Ces données, couplées à des données GPS très précises et corrigées de l'influence de la houle et des marées permettent d'évaluer le niveau de la mer. Mais ces mesures côtières sont très ponctuelles et... la terre est si vaste ! Heureusement le développement des satellites a permis aux scientifiques de mettre sur orbite des radars altimétriques qui permettent d'avoir enfin une vision globale.

Depuis 1993 il est donc possible de mesurer le niveau absolu des océans.

En combinant les connaissances acquises, les scientifiques s'accordent à dire que l'élévation du niveau moyen de la mer a été d'environ 1,7 mm par an entre 1901 et 2011 et de 3,2 mm par an entre 1993 et 2014 !

Essayer de comprendre pour espérer prévoir

La terre est vivante et le niveau de la mer a toujours évolué, parfois fortement en des ères lointaines, mais l'élévation était restée faible au cours des 2 à 3 derniers millénaires. Or au cours du XX^e siècle, le niveau des mers s'est élevé de 20 cm environ.

Les scientifiques connaissent bien deux des phénomènes qui expliquent cette élévation :

- La température de la mer elle-même : plus elle s'élève, plus l'eau se dilate. Température des océans et niveau de la mer sont directement liés.

- La fonte des glaces terrestres (Antarctique, Groenland et glaciers de montagne) qui déverse de grandes quantités d'eau dans les océans.

En mesurant le réchauffement des océans et surveillant par satellites l'évolution du volume et de la masse des glaces terrestres ils sont arrivés à la conclusion que ces deux phénomènes suffisent à expliquer la quasi totalité de la montée actuelle des eaux à l'échelle du globe : le réchauffement climatique est bien directement en cause. Les simulations d'évolution sont nombreuses et donnent des résultats parfois très écartés mais toutes s'accordent pour dire que le phénomène devrait s'amplifier dans le siècle à venir et certaines parlent de plus de 80 cm de hausse ! À ce phénomène global s'ajoutent, sur chaque côte, les phénomènes locaux comme l'érosion ce qui rend la projection dans l'avenir encore plus hasardeuse.

Mais une chose est certaine : mieux vaut ne pas investir trop près de l'eau !

Cotisations annuelles : Possibilité de règlement par prélèvement automatique. La Banque Postale

BIC : PSSTFRPPBOR

Code IBAN : FR76 2004 1010 0101 3258 9M02 245

NOM.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Téléphone.....

E-mail :

membre	individuel	couple
jeune	5 €	
soutien	5 €	
actif	12 €	18 €
bienfaiteur	30 €	45 €

Cotisations donnant, dans tous les cas, le même droit de vote à l'Assemblée Générale.

les courriers devront être adressés exclusivement à :
Françoise Weeber 12 avenue de la gare 33740 Arès